

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 JANVIER 2017**

Affiché le 20 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi dix-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, rue des ruelles à Brières les Scellés – 91150 sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET, Premier Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Marie-Claude HEURTEAUX, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Denis YANNOU, Daniel BERTHE, Marie-Odile SEJOURNE, Marc THOUEMENT, Brigitte MEYER, Francis TASSIN, Ginette RENAULT, Michel ROULAND, Hervé LEVET, Christine BOURREAU, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Serge BEAUVALLET, Marie-Claude GIRARDEAU, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Patrick LEBEL, Bruno DA COSTA, Bernard LAPLACE, Elisabeth DELAGE, Gilbert DALLERAC, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Fany MICHOU, Mathieu HILLAIRE, Denise DE POORTERE, Guy CROSNIER, Henry SERGENT, Alain MARTIN, Sabine FURMAN, Jacky BILLARD, Bernard DIONNET, Corinne BOURDON, Yves PEYRESAUBES, Catherine COME, Laurent HESSE, Jean-Claude REVEAU, Jean-Pierre JUBERT, Christian GUERTON, Séverine RAME, Florence HANNICHE, Michèle MODLIN, Yves VILLATE, Alain FAGET, Jean PERTHUIS.

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames, Messieurs,

Jean-Pierre COLOMBANI représenté par Bernard LAPLACE, Dramane KEITA représenté par Gilbert DALLERAC, Guy DESMURS représenté par Bernard DIONNET, Sylvie VASSET représentée par Johann MITTELHAUSSER, Jean-Pierre DUBOIS représenté par Jacky BILLARD Grégory COURTAS représenté par Severine RAME, Yves GAUCHER représenté par Florence HANNICHE.

ABSENTS: Mesdames, Messieurs,

Tiphanie LE VEZU, Dominique LEROUX, Thierry GUERIN, Mama SY, Colette WILK, Claude MASURE, Béatrice DIABI, Jean-Charles LORENZO, Yvon BOUKAYA, Huguette DENIS.

ABSENTS EXCUSES: Messieurs, Mesdames,

Franck THEVRET, Christian THIERRY, Franck MARLIN, Amandine AULAS, Evane PEREIRA ENGEL, Abdelaziz KIKOU, Franck COENNE, Nathalie PABOUDJIAN, Daniel CIRET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Francis TASSIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 21 DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le procès-verbal n° 21 de la séance du 13 décembre 2016.

LIAISON ROUTIERE ENTRE L'AVENUE DE LA SABLIERE ET LA RD 191 – CONFIRMATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET

Le Conseil communautaire par 63 voix Pour, 1 Voix Contre (M. HILLAIRE) et 2 Abstentions (Mme RAME et M. COURTAS) prend acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur à l'ensemble des procédures administratives citées ci-dessus ; décide de répondre aux deux recommandations du commissaire enquêteur sur le projet de déviation :

- Pour la recommandation 1 : dans le prochain Plan Local d'Urbanisme la ville d'Etampes conservera le classement du boisement en zone N et en Espace Boisé Classé ;
- Pour la recommandation 2 : la CAESE a étudié et par conséquent modifié la solution de traitement des eaux de ruissellement par des noues infiltrantes ;

se prononce favorablement sur l'intérêt général du projet de la liaison routière entre la RD 191 et le Parc Sud-Essor ; confirme la volonté de la CAESE de réaliser l'opération d'aménagement routier ; décide de demander à Madame la Préfète de l'Essonne de prendre l'arrêté de déclaration d'utilité publique ; précise que le public pourra consulter le texte de la déclaration de projet annexé à la présente délibération au service urbanisme des Services Techniques Municipaux, de la ville d'ETAMPES ; autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

LIAISON RD 191 - PARC SUD-ESSOR - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PARTICULIERE DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le Conseil communautaire par 53 voix Pour et 3 voix Contre (M. HILLAIRE, Mme RAME et M. COURTAS) autorise Monsieur le Président à signer la convention particulière de financement avec le Département de l'Essonne et autorise Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (SRHH)

Le Conseil Communautaire par 53 voix Pour, 1 voix Contre (M. HILLAIRE) et 2 Abstentions (Mme RAME et M. COURTAS) reconnaît la nécessité de production et de réhabilitation de logements en Ile-de-France, émet un avis défavorable sur ce projet de schéma compte tenu de l'obligation faite de réaliser ces logements dans un délai de 6 ans alors que la contractualisation sur la réalisation des logements sociaux avec l'Etat est faite sur une période allant jusqu'en 2025, regrette l'absence de concertation avec les élus du Sud-Essonne et de l'attribution d'obligations sans moyens associés pour les constructions de logements sociaux et de réhabilitations de logements sur le territoire, précise que ce schéma devrait privilégier des cadres souples de coopérations volontaires, dit que la CAESE s'engagera prochainement dans l'élaboration, en étroite concertation avec ses communes, dans l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat et charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA CAESE ET LA CRECHE PARENTALE LES PETITES CIGOGNES

Le Conseil communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention d'attribution d'une subvention entre la CAESE et la Crèche Parentale Associative Les Petites Cigognes et tous les actes afférents.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE N° 164-2016 ; 165-2016 ; 166-2016 ; 167-2016 ; 168-2016 DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Conseil communautaire à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des EAJE Service d'Accueil Familial, Halte-Garderie Mandarine, Multi Accueil Serge Levrez, Multi Accueil Le Petit Prince et Multi Accueil Le Jardin des Lutins établies par la CAF de l'Essonne afin de pouvoir bénéficier de la Prestation de Service Unique et d'utiliser le Portail CAF partenaires; et tous les actes afférents.

DEMANDE DE FUSION ENTRE LE SICTOM DU HUREPOIX ET LE SIREDOM

Le Conseil communautaire par 53 voix Pour, 1 voix Contre (M. BERTHE) et 2 Abstentions (M. HILLAIRE et M. JUBERT) décide de demander à Madame la Préfète de prendre un arrêté de périmètre pour que chaque membre des deux syndicats soit consulté et puisse se prononcer sur ce projet de fusion ; décide de transmettre cet avis aux services préfectoraux, au SICTOM du Hurepoix, au SIREDOM et au SITREVA ; dit que l'avis porte sur le périmètre de ces deux syndicats ; donne le pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h55.